



DELIBERATION : N° 2024/059

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Adhésion à l'association Adullact pour l'année 2024-2025

Convocation du : 30 août 2024

Rapporteur : M. Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 4 septembre 2024 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (18) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, GAILLARD David, MENQUET Céline, HAAS Nicole, GENSSLER Bernard, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SCHULTZ Isabelle, SENNEGON Stéphane, FLAIG Béatrice, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, GUERIN Sébastien, GERVOT Christian, TEK Delphine, ZOLLI Daniel, CLUZEL Pascal.

Membres absents excusés représentés (01) : SFORZI Olivier a donné pouvoir à SENNEGON Stéphane.

Membres absents excusés non représentés (00) :

Membres absents non excusés et non représentés (00) :

Ne prennent pas part au vote (00) :

Nombre de votants : (19).

Secrétaire de séance : DUMAS Mélissa.

Considérant que l'association Adullact est pionnière en matière de logiciels libres et que, dans le cadre de services aux communes, elle peut faire bénéficier à ces dernières de différents applicatifs qu'elle a créés et développés ;

Considérant que parmi ces applicatifs figurent notamment des logiciels de démarches simplifiées (à destination des citoyens), de mise en ligne de marchés publics, de transfert dématérialisés des flux budgétaires et comptables, d'espaces de travail collaboratifs, de mesure du niveau d'accessibilité des sites, de publication horodatée des actes, etc...

Considérant que selon la grille tarifaire de l'association, la cotisation communale s'élèvera à 250 € par an ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'adhérer à l'association Adullact pour l'année 2024-2025 afin de tester les services proposés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPOUVE l'adhésion à l'association Adullact pour l'année 2024-2025 à compter de la présente délibération, ainsi que le montant de cotisation de 250 €.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour les démarches et signatures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

PRECISE que les crédits nécessaires à l'attribution de ces subventions sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Pour : 19
Contre : 00
Abstention : 00
Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 4 septembre 2024

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La secrétaire
Mélissa DUMAS



Le Maire
Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>